



Mon ancienne compagne ne veut plus que je voie mon fils

Par **maam**, le **04/01/2012** à **21:04**

Bonjour,
Une question très simple dont je n'ai malheureusement pas la réponse.
Est ce qu'une maman peut interdire le papa de voir sont propre fils de 3 ans? Sachant que nous sommes jamais passé devant un tribunal, que c'est la maman qui est partie refaire sa vie avec un autre homme et que le papa à toujours assumé sont fils financièrement et sentimentalement.
Merci pour votre aide si précieuse

Par **corimaa**, le **04/01/2012** à **23:59**

Comme il n'y a pas de jugement, rien n'oblige la mère de laisser le père voir son enfant, bien que ce soit pourtant dans l'intérêt de l'enfant de voir ses 2 parents.
Si le père a reconnu son enfant avant qu'il n'ait un an, il a l'autorité parentale conjointe.
Il saisit le juge aux affaires familiales de la résidence de l'enfant et demande un droit de visite et d'hébergement, le juge fixera également le montant de la pension alimentaire. Par contre, ça peut prendre des mois avant d'être reçu.
Pour aller plus vite, il peut faire une requête en référé au JAF, lire ce lien qui vous aidera dans la démarche <http://www.tgi-montauban.fr/JAF1.php>
Il doit bien expliquer la situation, la mère qui est partie et qui empêche le père de voir son enfant.
Pour que le père puisse faire valoir ses droits vis à vis de son fils, il doit y avoir absolument un jugement. Car s'il y a eu jugement et que la mère ne respecte pas les droits de visite et d'hébergement du père, il pourra aller porter plainte pour non représentation d'enfant. Si la mère persiste dans son comportement, elle risque de perdre la résidence exclusive de l'enfant au profit du père.
Bon courage